



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**

**COMMUNE
DE
PLOUHINEC**

Morbihan

Date de convocation
02 juin 2023

Date de publication
15 juin 2023

**Nombre de
conseillers
en exercices 28
présents 24
votants 28**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Présents : Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM. Pierre STEPHANT et Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Audrey PESSEL, Maud COCHARD, MM. Benoit CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Absents :

Mesdames Sidonie BOUSSEMART, Cathy CORVEC et Stéphanie LE SQUER
Monsieur Jean-Marc CHABROL

Procurations :

Madame Stéphanie LE SQUER donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC
Monsieur Jean-Marc CHABROL donne pouvoir à Monsieur Michel GUILLEVIC
Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Julie LE LEUCH
Madame Cathy CORVEC donne pouvoir à Monsieur Franz FUCHS

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle JEHANNO

**2023-06-2.3 – Acquisition des parcelles ZW n°55 – 56 – 58 – 258 – 272 – 327 – 328
382 – 383 – 398
Acquisition de diverses parcelles entre le Bourg et Kerabus**

Rapporteur : Pierre STEPHANT

Dans la perspective de la création d'une piste cyclable entre le Bourg et le plateau sportif de Kerabus, il a été acté le principe d'une acquisition d'une emprise le long de la rive Ouest de la route entre le Bourg et Kerabus sur la base d'un prix d'acquisition de 0,50 €/m² en sus de la prise en charge des frais annexes (bornages et actes notariés) par la Commune.

Toutefois, en dehors de ce cadre général, d'autres cas de figure se présentent, notamment, des cessions de parcelles entières sur la même base financière.

Pour chaque acquisition, il est proposé que la Commune prenne à sa charge les frais relatifs aux transactions.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 2 juin 2023,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTTE l'acquisition de toute ou partie des parcelles suivantes (en beige sur le plan ci-joint) : ZW n°55 – 56 – 58 – 258 – 272 – 327 – 328 – 382 – 383 et 398 ;**
- **ACCEPTTE la prise en charge par la Commune de l'ensemble des frais inhérents à la transaction ;**

- **AUTORISE Mme la Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.**

Fait en mairie le 09 juin 2023

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie DE CHAT



La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 15/06/2023



ID : 056-215601691-20230609-20230623-DE





